Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 717

Artikel: Revenu des rentiers AVS et désinformation
Autor: Gilliand, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016796

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EMPLOI

Les Suisses condamnés à l'intelligence

Encore et toujours la microélectronique, son impact sur l'économie et le marché du travail. Une étude de Prognos à Bâle, effectuée sur mandat du Fonds national suisse de la recherche scientifique et à paraître ce mois encore[1], livre à ce chapitre des informations de première importance.
A n'en pas douter, un thème de réflexion obligé pour la gauche politique et syndicale lorsqu'elle aura fini de tourner et retourner les avantages et les inconvénients de la participation au Conseil fédéral.

Un constat global tout d'abord. Jusqu'en 1990, et malgré le développement de la microélectronique, le nombre des places de travail va croître de 26 000 unités environ, alors même que 60 000 postes vont disparaître dans le même temps. Le bilan positif résultera éventuellement de la croissance économique et d'une redistribution entre les différentes branches. A condition, précisent les chercheurs, que la capacité concurrentielle de la Suisse reste intacte, que les problèmes structurels trouvent rapidement une solution et que l'innovation passe mieux qu'aujourd'hui.
Au-delà du constat global, une estimation des probables modifications fonctionnelles dans les différents domaines d'activités.
Tout d'abord, une croissance significative des tâches de conseil, de direction, de recherche et développement dans les secteurs productifs (plus de 20% de croissance des postes de travail). Croissance également pour les fonctions juridiques et de conseils fiscaux et économiques (+13%), les services de santé (+10%), les services d'hygiène et de nettoyage (+8%), l'ordre et la sécurité (+8%).

Les pertes les plus substantielles, et ce n'est pas une surprise, seront localisées dans les mines et carrières (−33%) et l'agriculture (−13%). Les secteurs de la transmission d'informations et des transports connaîtront eux aussi des pertes d'emplois, ainsi que de manière générale les fonctions de service simple et les fonctions productives dans la construction, l'alimentation, l'habillement et l'imprimerie, alors que dans la métallurgie, elles croîtront légèrement.
Les fonctions de bureau fléchiront de 4% seulement jusqu'en 1990, ce qui, vu le nombre élevé d'emplois regroupés sous ce signe, représente une perte importante.

Ces quelques données indiquent une tendance nette vers une offre d'emplois plus qualifiés, plus complexes, mais plus créatifs. Dans ces conditions, et si les pronostics des chercheurs bâlois sont fondés, le gros des revendications syndicales ne peut que porter sur la formation générale et professionnelle et sur la formation continue. L'économie suisse, pour survivre, a besoin d'une main-d'œuvre plus compétente. Encore faut-il que les entrepreneurs osent et sachent introduire à temps les innovations techniques nécessaires à cette survie. A cet égard, l'attitude négative des organisations patronales face au projet d'aide à l'innovation n'est guère encourageante.

[1] «Auswirkungen der technischen Entwicklung in der Mikroelektronik auf Wirtschaft und Arbeitsmarkt in der Schweiz», Verlag Rüeger 1984.

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Revenu des rentiers AVS et désinformation

Ignorance ou malhonnêteté? Un «cercle d'étude pour le capital dans l'économie libre» dénonce «sans ambage la dégradation du climat social et des relations entre partenaires sociaux» (bulletin AKW[1] — Arbeitskreis Kapital in der freien Wirtschaft — septembre 1983). Voici comment, à propos du revenu des rentiers AVS, ce «cercle» entend contribuer au rétablissement de la confiance.

Une erreur statistique se serait «glissée» (sic) dans l'étude de W. Schweizer sur la situation économique des rentiers[2]. Après correction, le revenu moyen passe de 29 376.— fr. à 27 100.— fr. Dans un article de la «NZZ», U. Ernst aurait démontré (?) «que les chiffres contenus dans une 'contre-étude' (...) aboutissent à une sous-estimation des revenus». C'est pourquoi «les considérations émises par W. Schweizer et que nous avons reproduites conservent toute leur validité après que la correction a été effectuée». A savoir que «le niveau de revenu du rentier suisse est supérieur à la moyenne, si l'on en juge par toutes les enquêtes effectuées à l'étranger»; que «la répartition des revenus est à cet égard plutôt équilibrée...»; que «le taux d'épargne à long terme chez les titulaires de rentes est nettement plus élevé que dans le reste de la collectivité»; que «le revenu augmente nettement au moment du passage à la retraite».
Amalgame et intoxication. Défaisons cet écheveau, sous forme de rappel pour les lecteurs de DP.

VICES DE MÉTHODE ET ERREURS GROSSIÈRES

L'étude Schweizer comporte hélas de graves vices de méthode et des erreurs grossières. Tous les résultats concernant la situation des rentiers en sont biaisés systématiquement, présentant une situation économique meilleure qu'elle n'est en réalité; toutes les comparaisons entre «Suisses» et «rentiers» y sont fausses. Voilà pour l'erreur qui se serait glissée...
Les travaux de Lüthi[3] et moi-même ont permis

[1] Emanation patronale de la tendance la plus droitière, style radicaux zurichois. Avec, entre autres, en première ligne, le conseiller national (dès 1971) Hans Rüegg, un des poids lourds du Parlement côté conseils d'administration. (Réd.)
[2] «Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz», Haupt, Berne 1980.
[3] A. Lüthi: «Die wirtschaftfliche Ungleichheit im Rentenalter in der Schweiz», Universitätsverlag Freiburg, et P. Gilliand: «Rentiers AVS, une autre image de la Suisse», Réalités sociales, 1983 — adresse utile: c.p. 797, 1001 Lausanne.

de rectifier l'image erronée de l'enquête initiale. U. Ernst les a critiqués? Mais il s'est fondé sur un compte rendu partiel de la «NZZ», comportant une grave erreur! qu'il reproduit «scolairement». Et il nous donne en fait raison! Quant à nos réponses dans la «NZZ», AKW n'en souffle mot! Voilà pour le prétexte...

Sur le fond, maintenant. Pour mémoire! Le «rentier moyen» n'existe pas. Sept contribuables-rentiers sur dix ont un revenu inférieur à la moyenne. Ceux qui sont situés dans le dixième des revenus les plus élevés concentrent plus du tiers des revenus (avant impôts); et le 1% supérieur, un dixième à lui seul! Il faut additionner les revenus de très nombreux rentiers démunis pour atteindre celui d'un contribuable cossu. Voilà pour ce fumeux «niveau moyen» et ce soi-disant «équilibre»...

Parmi la population des rentiers figurent ainsi les plus pauvres et les plus riches de notre société. Quant à la fortune, elle s'accumule avec le temps. Il n'est donc pas étonnant que, «en moyenne» la «fortune» soit supérieure chez les titulaires de rentes AVS que dans les ménages qui élèvent leurs enfants. Mais l'épargne du ménage, chez la plupart des rentiers, équivaut seulement à quelques semaines ou quelques mois de ce que coûterait un placement en établissement médico-social. Quant au dixième des contribuables-rentiers disposant de hauts revenus, ils cumulent plus de la moitié de la fortune déclarée; le 1% le plus à l'aise en détient à lui seul un cinquième! Enormes disparités. Voilà pour ce bien relatif taux moyen d'épargne, qui masque la grande richesse, comme la pauvreté et les souffrances...

Le revenu a tendance à baisser après la retraite et plus l'âge avance. Pour comparer le revenu dans le temps, il faut tenir compte du pouvoir d'achat. C'est élémentaire. Or, outre un mode de calcul inadéquat, Schweizer n'a pas tenu compte de l'inflation, forte pour la période retenue. Il a de plus omis de montrer l'effet de la huitième revision de l'AVS qui, à cette époque, a fortement revalorisé les rentes; ce qui ne permet donc aucune généralisation. Voilà qui enlève toute pertinence à l'affirmation de revenus en hausse après la retraite...

Il faut lutter contre une telle entreprise de désinformation et une telle arrogance. C'est d'abord un mépris et une insulte envers les pauvres. La suite se devine: pour AKW, le système AVS «privilégie nettement les revenus modestes». Si l'on n'y prend garde, la prochaine étape sera la demande d'un plafonnement de la perception des cotisations AVS, donc un amoindrissement de la solidarité. Or en Suisse, pays riche malgré le ralentissement économique, les inégalités de revenus et de fortune sont patentes. Et des dizaines et des dizaines de milliers de personnes âgées vivent à la limite du minimum vital et dans la crainte du lendemain.

P. G.

EN FEUILLETON DÈS 1980

A titre de rappel. C'est dès début 1980 que, dans ces colonnes et sous la conduite de Pierre Gilliand, nous nous sommes efforcés de faire la lumière sur les erreurs de Willy Schweizer. Ce dernier, en un premier temps, bénéficiait, non seulement des faveurs des milieux conservateurs qui voyaient dans ses travaux un précieux encouragement à leur travail de sape de la politique sociale helvétique — ils n'ont pas désarmé, comme on le voit quatre ans plus tard! — mais aussi du crédit inhérent aux études publiées sous l'égide du Fonds national pour la recherche scientifique.
Soit DP 532 et 536 à 538 (février et mars 1980), les premiers points d'interrogation, juste après la publication des thèses de Schweizer.
Puis DP 611 à 614 (octobre, novembre 1981), la confirmation des doutes, après une année d'examen.
Et dès DP 619, de nouveaux jalons pour une meilleure compréhension de la situation des rentiers AVS dans notre pays. Notamment: DP 621, 624, 628, 629 (janvier à mars 1982), DP 668 (janvier 1983), DP 681 (avril 1983).

Tous ces numéros de DP sont disponibles à l'administration du journal (moyennant défrayement...). Mais on consultera surtout avec profit les sommes publiées aux éditions Réalités sociales par Pierre Gilliand sur le sujet: celle mentionnée en note ici-même, et aussi «Vieillir aujourd'hui et demain».

EN BREF

Des oreilles attentives écoutent les radios locales. On connaît les plaintes de la presse bâloise contre la publicité de Radio Basilisk. A Berne et à Zurich ce sont d'autres plaintes qui se font jour. Le conseiller communal du POCH Peter Eichenberg en sait quelque chose; objecteur de la protection civile (25 jours de prison), il a recouru contre le mandat de répression qui le condamnait à 600 francs d'amende pour un commentaire fait à la radio locale Extra-BE. La dénonciatrice est restée anonyme jusqu'à maintenant. L'opposition au mandat de répression amènera un procès public qui sera intéressant à suivre puisqu'il ne semble plus y avoir aucune preuve disponible. A Zurich une plainte a été adressée directement au département de M. Schlumpf contre la radio «alternative» ALR/LoRa. Les preuves paraissent inconsistantes parce que les plaignants n'ont rien livré et les bandes réclamées à la station ne fournissent pas à première vue d'élément motivant une sanction. Liberté d'expression, quand tu nous tiens.

* * *

Bon vent au «Rebrousse-Poil» nouvelle formule, devenu, pour sa rentrée, «RP mensuel» (adresse utile: Béthusy 56, 1012 Lausanne). Qu'il soit aussi intéressant et engagé dans sa présentation style «TV hebdo» que dans ses vieux habits, et cela nous suffira largement pour continuer à en dire régulièrement du bien dans ces colonnes.